



Point



Processus

Gestion Dossier Client Assuré

V210 : Articulation PUMA-CMUC-AME

Pour information et application immédiate

Suite à la parution de la LR-DDO-124/2017 portant sur la régularité du séjour en France, des précisions (voire des modifications) réglementaires ont été apportées par la Caisse nationale.

A compter de ce jour, les consignes à suivre relatives à l'articulation du maintien de droit et de l'AME sont les suivantes :

1) Maintien de droit :

-L'assuré bénéficie d'un maintien de droit de 12 mois à la prise en charge de ses frais de santé, à compter de la date de fin de validité de son titre de séjour.

-Une demande CMUC-ACS (première demande ou renouvellement) peut être déposée durant cette période de maintien de droit à condition que l'intéressé puisse justifier d'une démarche de renouvellement de titre de séjour auprès de la préfecture :

Il devra produire au moins une convocation en préfecture pour le renouvellement de son titre de séjour (document qui fait partie des titres enregistrés sous AGDREF).

A défaut de fourniture d'un document recevable (figurant dans AGDREF), un refus CMU-C est opposé.

3) Articulation PUMA-CMUC-AME :

L'assuré **ne peut pas prétendre à l'AME** (car ses droits à la PUMA sont maintenus et ne doivent en aucun cas être fermés):

- avant la fin des 12 mois du maintien de droit en l'absence d'un droit CMUC
- avant la date de fin de validité de la CMUC s'il bénéficie d'un droit CMUC qui excède le terme du maintien de droit

Et ce, même si l'assuré a fait l'objet d'un refus de renouvellement de titre de séjour.

Exemple :

L'assuré a un titre de séjour valable du 01/06/2015 au 01/05/2017.

→ Il bénéficie d'un maintien de droit à la PUMA jusqu'au 30/04/2018.

Il dépose une demande CMUC le 01/08/2017 en présentant une convocation à la préfecture en date du 01/09/2017

→ la CMUC lui sera attribuée du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Le 01/09/2017, son titre de séjour n'est pas renouvelé.

→ Il ne pourra prétendre à l'AME qu'à compter du 01/09/2018 car ses droits à la PUMA et à la CMUC restent ouverts jusqu'au 31/08/2018.

